

BE-A0523_703811_807515_FRE

Inventaire des archives du notaire Léon
Barbier à Heusy, 1869-1876



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Instruments de recherche.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Langues et écriture des documents.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Répertoires.....	7
--- - 1 Répertoires chronologiques. 1869-1876.....	7
II. Minutes.....	8
2 - 9 Minutes. 1869 - 1876.....	8

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Barbier Léon (Heusy)

Période:
1869 - 1876

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0523.1530

Etendue:

- Nombre d'articles: 9.00
- Etendue inventoriée: 0.27 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI. Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement communicables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement communicables au notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être communiqués.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace l'inventaire n° R2/29 " Barbier L. ", dans *Catalogue des protocoles de notaires*, 3e éd. Liège, p. 2.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Notaire Léon Barbier (Heusy).

HISTORIQUE

Henri Victor Léon Barbier est né Namur le 22 août 1841. Candidat-notaire à Verviers, il a été nommé à Heusy par arrêté royal du 6 septembre 1869 en remplacement du notaire Winanplanche. Il a prêté serment le 17 septembre 1869 devant le tribunal civil de Verviers. Il a exercé de 1869 à février 1876 à Heusy. Il a ensuite exercé à Liège de février 1876 à janvier 1883, rue Darchis. Selon la presse de l'époque, le notaire, pris par la passion du jeu, a détourné plusieurs milliers de francs, avant de disparaître au début de l'année 1883. En juillet 1883, il a été condamné à 3 ans d'emprisonnement et 50 francs d'amende. En 1898, il vivait à Paris et il y est décédé le 1er août 1908, dans le 2e arrondissement ².

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

² La Meuse des 11 et 12 septembre 1869, p. 2 ; L'Étoile belge des 1er, 2, 7 février et 12 juillet 1883 ; actes de mariage à Liège de Henri Victor Léon Barbier le 3 mai 1870 et de sa fille Lucie le 14 avril 1898 ; AÉL, " Actes de mariage de la ville de Liège ", consultables en ligne sur <https://genealogie.arch.be/>; AÉL, Notaire Charles Auguste Winanplanche, n°10 ; Registre des décès du 2e arrondissement de Paris, acte n°498 de l'année 1908.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives couvrent la période d'exercice du notaire Léon Barbier à Heusy de 1869 à 1876.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Les documents sont rédigés en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun document n'a été éliminé.

Description des séries et des éléments

I. RÉPERTOIRES

---	--- - 1 <i>RÉPERTOIRES CHRONOLOGIQUES. 1869-1876.</i> 25 octobre 1869 - 31 décembre 1869.	5 cahiers
1	1870-1876.	5 cahiers

II. MINUTES

2 - 9 MINUTES. 1869 - 1876.

2	25 octobre 1869 - 31 décembre 1869 (n°148-153).	1 chemise
3	16 janvier 1870 - 26 décembre 1870 (n°1-37).	1 liasse
4	5 janvier 1871 - 11 décembre 1871 (n°38-85).	1 liasse
5	20 janvier 1872 - 14 novembre 1872 (n°86-113).	1 liasse
6	17 janvier 1873 - 6 décembre 1873 (n°2-119).	1 liasse
7	11 janvier 1874 - 31 décembre 1874 (n°2-106).	1 liasse
8	15 janvier 1875- 31 décembre 1875 (n°1-105).	1 liasse
9	10 janvier 1876 - 13 février 1876 (n°1-6).	1 chemise